

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU VAL DE DRÔME EN BIOVALLÉE**

**ENQUÊTE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'ABROGATION DES CARTES COMMUNALES
DES COMMUNES DE DIVAJEU ET OMBLÈZE**

CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Août 2025

Commission d'enquête :
Yves Debouverie (président)
Marie Dominique Chabal
Jean Léopold Ponçon

Le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes du Val-de-Drôme en Biovallée (CCVD) et le projet d'abrogation des cartes communales des communes de Divajeu et Ombrière ont fait l'objet d'une enquête publique unique avant d'être soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Le présent document présente les conclusions et l'avis de la commission d'enquête sur le projet d'abrogation des cartes communales des communes de Divajeu et Ombrière. Il complète le rapport de l'enquête publique mais, conformément à la réglementation, fait l'objet d'une présentation séparée.

Suite à la demande du président de la CCVD, le président du Tribunal administratif de Grenoble a désigné, par la décision n°E25000113/38 du 16 mai 2025, une commission d'enquête composée de M. Yves Debouverie, président, Mme Marie-Dominique Chabal et M. Jean-Léopold Ponçon, membres titulaires pour l'enquête publique sur le projet d'élaboration du PLUi du Val de Drôme en Biovallée. Par arrêté du président de la CCVD en date du 2 juin 2025, l'enquête publique unique relative à la procédure d'élaboration du PLU intercommunal de la CCVD et d'abrogation des cartes communales des communes de Divajeu et Ombrière a été ouverte pour la période du 23 juin 2025 à 9 heures au 25 juillet 2025 à 18 heures.

Les dispositions de l'arrêté ont été respectées. L'information du public sur l'ouverture de l'enquête et les lieux, dates et horaires des 37 permanences de la commission a été assurée dans de bonnes conditions. Un registre dématérialisé a été mis en œuvre.

L'enquête elle-même s'est déroulée sans difficulté particulière. 276 visiteurs se sont présentés pendant les permanences de la commission.

La commission n'a enregistré aucune intervention écrite ou orale portant sur l'abrogation des cartes communales.

Les conclusions de la commission d'enquête sont les suivantes.

L'objet principal de l'enquête publique unique était l'élaboration du PLUi.

Ce PLUi a pour vocation de remplacer les documents d'urbanisme précédemment en vigueur dans les communes membres. Sur les 29 communes membres de la CCVD, 17 sont dotées d'un PLU (dont 4 en cours d'élaboration), 2 sont dotées d'une carte communale (Divajeu et Ombrière) et 10 n'ont pas de document d'urbanisme et sont donc soumises au règlement national d'urbanisme. L'approbation du PLUi a pour effet d'annuler et remplacer les anciens PLU communaux, mais ce n'est pas le cas pour les cartes communales dont l'abrogation nécessite une procédure séparée comportant une enquête publique. Après cette enquête, le projet d'abrogation des cartes communales de Divajeu et d'Ombrière sera soumis à l'approbation du conseil communautaire de la CCVD, puis à l'approbation du préfet.

Il est bien évident qu'il ne peut coexister pour une même commune plusieurs documents d'urbanisme. L'abrogation des cartes communales précédemment en vigueur est donc nécessaire pour que le PLUi puisse entrer en vigueur dans les communes concernées. Mais il convient toutefois que cette abrogation soit strictement liée à l'entrée en vigueur du PLUi. En effet, dans l'hypothèse où l'abrogation interviendrait avant l'entrée en vigueur effective du PLUi, les communes concernées pourraient se retrouver sans document d'urbanisme valable, ce qui aurait pour effet de les soumettre

à l'application directe du règlement national d'urbanisme prévu par le code de l'urbanisme. Une telle complexité juridique ne relèverait pas d'une bonne administration.

Dans ces conditions, la commission d'enquête émet un avis favorable à l'abrogation des cartes communales des communes de Divajeu et Ombèze, sous réserve que cette abrogation soit concomitante avec l'entrée en vigueur effective du plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée.

Fait à Eurre le 27 août 2025



Yves Debouverie



Marie-Dominique Chabal



Jean-Léopold Ponçon